

PRÉVENTIVE : 7 % des détenus portent un bracelet

▶ Sur 3.553 personnes en détention préventive, 799 personnes en portent un

▶ En Belgique, 7 % des détenus placés en détention provisoire attendent les suites de leur jugement chez eux, équipés d'un bracelet électronique, et non en prison. C'est ce qui ressort des derniers chiffres fournis pour la première fois par Koen Geens (CD&V), ministre de la Justice, à Sabien Lahaye-Battheu (Open VLD). Ainsi, en 2016, 799 détenus portaient un bracelet, dont 323 en Wallonie. *"Les différences entre les régions sont trop grandes"*, note la députée.

EN EFFET, LE recours au bracelet électronique – qui dépend des juges – varie fortement

d'un arrondissement à l'autre. Côté francophone, c'est la prison de Lantin qui en compte le plus (139). Celle de Tournai n'en compte par contre que 9. *"Cela signifie que le monde judiciaire utilise cet outil de manière très différente selon les arrondissements. Pourtant, délivrer un bracelet permet de lutter contre la surpopulation en prison"*, souligne Sabien Lahaye-Battheu. La députée plaide pour plus d'uniformité. *"Ça ne contribue pas qu'à réduire la population carcérale. Les coûts pour la société sont également moins importants."*

LE MINISTRE GEENS a déjà souligné les disparités entre les différentes prisons. Il avait alors confié ne pas savoir ce qui motivait les juges à choisir un bracelet ou non.

L. N.